Image not found or type unknown

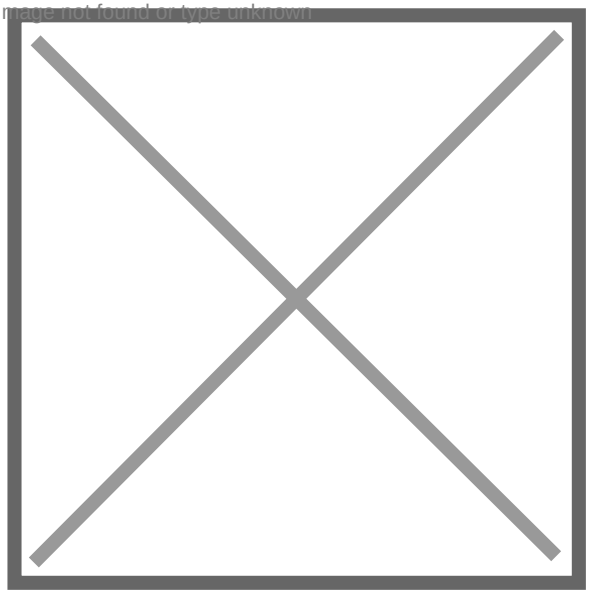

Droit de succession. maison familiale occupée illégalement?

Par **estator**, le **07/08/2010** à **10:03**

Bonjour, suiste au décès de ma grand mère, la maison de mes grand parents est actuellement occupé par un cousin qui n'est pas en priorité sur la liste des héritiers. mon grand père est actuellement logé chez ma tante, celle-ci dilapidant la retraite de ce dernier à son insu, mon grand père est pris en otage par cette tante qui empêche la famille de le voir. quel recours avons nous afin de rétablir l'ordre et le respect dans cette situation? en déposant une plainte ou en adressant un courrier au notaire de ma famille..., je ne sais.
mon grand père a comme héritiers , 4 filles dont ma mère et ses petits enfants dont le père est décédé. la tante en question qui a pris mon grand père en otage, fait ce qu'elle veus et ce sans concertation de toutes les partie.
je vous remerci de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés